

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 SEPTEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-neuf septembre, à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame RABLINEAU Jeannine, Maire.

Présents : RABLINEAU Jeannine, DENIS Jean-Noël, JARDIN Philippe, MARIE Sylvain, MARTEL Caroline, ROUX Vincent, LERAT Marie-Thérèse, DUBOIS Anthony, PINTO Miguel.

Absents excusés : LOUVET Marie-Ange, PONCHON Marcel (pouvoir à MARTEL Caroline).

Monsieur DUBOIS Anthony a été nommé secrétaire de séance.

Ordre du Jour :

- ↪ Éclairage public
 - * procédure contre CEGELEC ;
 - * proposition de modification des horaires ;
- ↪ Repas des Anciens ;
- ↪ Calendrier accessibilité ;
- ↪ Délibération Commune Nouvelle ;
- ↪ Délibérations diverses
- ↪ Questions diverses.

I – ECLAIRAGE PUBLIC

- Procédure contre CEGELEC ;

Madame le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal les derniers comptes rendus de l'expert du Tribunal Administratif.

Un devis a dû être établi pour le nettoyage et/ou le remplacement des candélabres.

Les pièces demandées ont été transmises à la justice avant la date limite du 30 septembre.

L'affaire est en cours.

Le Conseil Municipal charge Madame le Maire de faire savoir à l'expert qu'il ne souhaite pas que les mâts soient nettoyés mais plutôt remplacés.

- Proposition de modification des horaires ;

Madame la Maire et Monsieur DENIS ont étudié les économies qui pourraient être réalisées en cas de modification des horaires de l'éclairage public : coupure à 22h au lieu de minuit en période hivernale, et pas d'éclairage la nuit du 15 avril au 31 août.

L'économie réalisée serait supérieure à 50%.

Le Conseil Municipal accepte et charge Madame le Maire de se renseigner sur la possibilité d'installer un capteur de luminosité en plus du programmeur.

II – REPAS DES ANCIENS

Il aura lieu le dimanche 15 novembre. Au vu des restrictions budgétaires à venir, Madame le Maire propose de revoir les conditions d'organisation, soit en augmentant l'âge des ayants droit (70 ans au lieu de 65) soit en modifiant le repas proposé (buffet).

Le Conseil Municipal préfère maintenir l'âge des inscrits à 65 ans en proposant un repas moins onéreux.

III – CALENDRIER PROGRAMME ACCESSIBILITE

Madame le Maire fait la liste des aménagements qui ont été réalisés pour la mise en accessibilité des ERP avant le 27 septembre, et informe les membres du Conseil Municipal que les attestations ont été transmises à Madame le Préfet.

Elle demande aux membres du Conseil Municipal d'entériner sa décision.

Ils décident d'accepter.

IV – DELIBERATION COMMUNE NOUVELLE

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, les membres du Conseil Municipal ont débattu sur les solutions envisageables, à l'occasion des études demandées par la CDC du Pays d'Andaine pour les Communes Nouvelles. Ils ont décidé de ne pas rejoindre les autres communes.

Madame le Maire propose de délibérer pour valider officiellement cette décision.

Les habitants de la Commune qui se sont déplacés à l'occasion de la réunion d'information du 19 septembre ont tous apporté leur soutien à cette décision.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

V – DELIBERATIONS DIVERSES

- Rapport d'activités 2014 du SE 61

Monsieur DENIS, 1^{er} adjoint et délégué au SE 61 présente le rapport d'activités 2014.
Le Conseil Municipal le valide.

- Modification des statuts du SE 61

Vu l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les délibérations du comité Syndical en date du 30 juin 2015 portant réforme sur les statuts du Se61 ;

Monsieur le Maire rappelle que le Se61, créé officiellement par arrêté préfectoral du 04 septembre 1948, est l'autorité organisatrice de distribution d'électricité dans l'Orne ainsi que le maître d'ouvrage unique des travaux d'électrification en zone rurale.

Le Maire, après avoir présenté aux membres présents la modification des statuts du Se61 qui porte sur :

- la modification de l'annexe aux statuts et deux articles des statuts suite à l'intégration de la Communauté Urbaine d'Alençon au Se61, à la suppression du régime transitoire, à l'intégration des communes nouvelles au Se61 et à modification du classement des communes de l'Orne en régime d'électrification rurale.

- la prise de nouvelles compétences optionnelles qui se décomposent de la manière suivante :

Au titre des compétences optionnelles :

- Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables.

Au titre des compétences optionnelles à compter du 1^{er} septembre 2016 :

Compétence optionnelle	Élément de calcul de la contribution annuelle
Gaz	Point de comptage
Éclairage public	Point de livraison
Conseils énergétiques	En fonction de la consommation énergétique
Système d'Information Géographique (SIG) et gestion de bases de données	Par affaire
Production et/ou distribution de chaleur ou de froid	Par affaire
Réseaux de télécommunications	Au nombre d'habitants
Signalisation lumineuse	Point de livraison
Numérique	Au nombre d'habitants

Demande de bien vouloir en délibérer.

Les membres du conseil municipal décident d'accepter.

- Demande de subvention

Madame le Maire donne lecture d'un courrier du Collège Privé du Sacré Cœur de Domfront, pour une élève domiciliée en notre commune.

Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 40 €.

- Taxe d'aménagement

Madame le Maire rappelle qu'en date du 9 octobre 2012, le Conseil Municipal décidait, d'instituer sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 1% ;

Cette délibération était valable pour une durée de 3 ans.

Il convient donc de délibérer à nouveau.

Les membres du Conseil Municipal décident de reconduire la taxe d'aménagement en maintenant le taux à 1%.

- Rapport annuel sur la gestion des déchets de la CDC du Pays d'Andaine

Monsieur JARDIN présente le rapport annuel 2014 sur la gestion des déchets de la CDC du Pays d'Andaine.

Le Conseil Municipal le valide.

VIII – QUESTIONS DIVERSES

- **Projet de Réforme des Territoires** : pour information, Monsieur BONNEL, Président de la CDC du Pays d'Andaine, a réuni les délégués communautaires pour leur faire savoir que Madame le Préfet a présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale les projets de réforme des territoires au 1^{er} janvier 2017.
Vu la densité de population la CDC du Pays d'Andaine doit se regrouper pour atteindre le seuil limite des 15 000 habitants. Deux propositions ont été soumises au vote des délégués, lors de la réunion du 25 septembre dernier :
 - 1) Pays d'Andaine, CDC la Ferté, Pays Fertois
 - 2) Pays d'Andaine, Passais, Domfront, TinchebraySur 36 votants, 24 ont choisi la 1^{ère} option, 8 ont préféré la 2^e, et 4 ont voté blanc.
Monsieur BONNEL fait part de cette décision à Madame le Préfet.
- **DETR Rampe** : Madame le Maire rappelle que la Préfecture a notifié une subvention de 4 596 € au titre de la DETR 2015 pour la construction de la rampe de l'église, soit 40% de l'investissement HT.
- **Décorations Noël** : à compter de cette année, le financement et les installations des décorations de Noël sont à la charge du Comité Festivités.
- **Remerciements subvention** : suite à la subvention accordée à un jeune de la Commune pour un stage à l'étranger, ce dernier a fait savoir qu'il remercie sincèrement l'ensemble des membres du Conseil Municipal.
- **Élections régionales** : elles auront lieu les 6 et 13 décembre 2015.

Autres questions : Monsieur JARDIN fait savoir que les sapins plantés en haut du cimetière sont dangereux et qu'il va falloir envisager de les abattre.

Séance terminée à 20h30.

Le Maire,